



Suppression de la rue donnant accès à l'immeuble

Par **Alderic**, le **12/03/2019** à **08:37**

BonjourrrrrLa mairie a rétrocédé la rue qui desservait notre immeuble à un constructeur immobilier chargé de la rénovation du quartier. rnrnCe constructeur va procéder à l'extension d'un espace vert qui va atteindre le pied de l'immeuble en supprimant la dite rue d'accès à l'immeuble. rnLes copropriétaires ne pourront accéder à l'entrée principale de l'immeuble que par un chemin piétonnier contournant l'immeuble.rnrnIl restera une voie de service pour les pompiers qui ne sera pas disponible pour les copropriétaires sauf dérogation préalable comme lors d'un déménagement.rnrnMa question est la suivante : vue la restriction d'usage de l'accès à l'immeuble quelles voies de recours peut-on avoir, peut-on exiger une indemnisation ?rnrnMerci